

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 06 Avril 2023

Présents : Fabrice MAGNET, Franck SOULHAT, Corinne MARTINHO, Jean-Paul FAURE, Cécile BERTAUD, Fabrice SOULIER, Pierre BOUTET, Philippe PEYRALBE, Emilie BALDISSERA, Didier BARBIER, Nathalie BARDIN, Noémie BERTHET, Régis DÉRUS, Emilie GONCALVES, Laurence GUERGUIL, Emilia JOANNY, Patrick PENNEQUIN.

Absents excusés : S. MONIER a donné pouvoir à P. PEYRALBE
N. MONTOURCY a donné pouvoir à F. MAGNET.

Secrétaire de séance : Fabrice SOULIER.

■ *Approbation du procès-verbal du conseil municipal*

■ *Administration générale :*

- *Organisation du temps scolaire*
- *Dénomination Ecole Maternelle*

■ *Finances :*

- *Approbation du Compte Administratif 2022*
- *Affectation du résultat 2022*
- *Approbation du Compte de Gestion 2022*
- *Vote des taux d'imposition 2023*
- *Vote du budget 2023*
- *Ligne de trésorerie*
- *Subventions aux associations 2023*

■ *Rapport des commissions*

■ *Questions diverses*

.....

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le procès-verbal du 23 Février 2023 et le registre des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

■ Administration générale

Objet : Organisation du temps scolaire – Rentrée 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-4 et L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Education nationale et notamment ses articles D. 521-10, D. 521-12 ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les avis des conseils d'écoles d'Ennezat favorables à la poursuite de la semaine de 4 jours, avec maintien des horaires suivants :

- Ecole maternelle (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8h30 à 11h30 et 13h15 à 16h15
- Ecole élémentaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2023 dans les écoles maternelle et élémentaire d'Ennezat,
- d'approuver les horaires journaliers d'écoles comme indiqués ci-avant,
- de proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2023 à l'inspection académique de notre secteur.

Objet : Dénomination Ecole Maternelle

Monsieur le Maire expose le souhait de dénommer l'Ecole Maternelle d'Ennezat, et se positionne sur le nom de « Marie Duclos », devenue institutrice à Ennezat en 1846.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de donner le nom « Marie Duclos » à l'école maternelle d'Ennezat,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Recherches effectuées par Ennezat Mémoire et Patrimoine, Monsieur MOSNIER et Madame PETITALOT

Marie DUCLOS est née à Ennezat en 1823 et décédée en 1893.

Son père était charpentier et sa mère femme au foyer. Elle avait 2 sœurs. Tous vivaient à Ennezat, rue des Boucheries.

Marie DUCLOS commence à enseigner en 1846, elle a 23 ans.

En 1857, la loi Duruy modifie le statut des instituteurs. Désormais, ils seront laïcs. La loi impose aux communes de plus de 500 habitants d'ouvrir une école de fille et d'avoir des écoles séparées afin d'éviter la mixité.

A cette époque, il n'y a pas de salle de classe pour les filles à Ennezat. Marie Duclos va œuvrer pour la commune en transformant une partie de son habitation en salle de classe pour les filles, et prendre également des pensionnaires jusqu'à sa retraite. Décision validée par le conseil municipal.

Marie Duclos prendra sa retraite en 1882, au moment où l'instruction devient obligatoire et gratuite pour tous dans le pays (Loi Jules Ferry).

Elle décède le 29 Avril 1893, à l'âge de 70 ans. Sur sa pierre tombale, on peut lire « elle a passé en faisant le bien ».

Objet : Approbation du compte administratif 2022



2023-017

DÉLIBÉRATION

⁽¹⁾ DU CONSEIL MUNICIPAL

~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ~~

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres présents 17+2
 Nombre de suffrages exprimés 19
 VOTES : Contre ☒ Pour 19
 Date de convocation 31.03.23

Séance du 06 AVRIL 2023 9h00

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de M. Pierre BOUTET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Fabrice MAGNET, après s'être fait présenter le budget rectificatif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

[illegible]

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM.

Tous les membres de l'exercice



Pour expédition conforme,
Le Président.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

La commune d'Ennezat compte aujourd'hui 2 573 habitants, avec une dynamique ascendante. Elle est un pôle de vie attractif dans l'aire urbaine de Riom et Clermont-Ferrand, et dispose aujourd'hui de 28 agents territoriaux.

Dans un contexte national marqué par les tensions internationales, une inflation galopante, des prix, notamment de l'énergie, dans une dynamique de hausse importante, et un contexte budgétaire contraint, la municipalité a souhaité continuer d'œuvrer pour la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en tentant de diversifier et de pérenniser ses recettes. En matière d'investissement, une politique mesurée permet de continuer à développer les infrastructures.

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, en quelque sorte, comme le budget d'une famille.

Pour l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 226 179,89 €, qui, ajouté à l'excédent antérieur, porte le résultat de clôture excédentaire à 512 454,96 €, se décomposant comme suit :

– Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 170 032,10 € et se répartissent comme suit :

Chapitres	Libellé des dépenses	Réalisé 2022	Répartition en %
011	Charges à caractère général (électricité, eau, chauffage, assurances, contrats de maintenance, frais de télécommunications...)	732 669,35 €	33,76 %
012	Charges de personnel (salaires et cotisations, médecine du travail, assurance du personnel...)	1 050 941,57 €	48,43 %
65	Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contribution au SDIS, aux organismes de regroupement, subventions aux budgets annexes et aux associations)	199 306,84 €	9,18 %
66	Charges financières	72 911,80 €	3,36 %
67	Charges exceptionnelles	56 393,49 €	2,60 %
014	Atténuations de produits (Contribution au redressement des finances publiques)	25 200,00 €	1,16 %
042	Opérations patrimoniales (amortissements, cessions...)	32 609,05 €	1,50 %
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>		2 170 032,10 €	100 %

– Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 396 211,99 € et se répartissent comme suit :

Chapitres	Libellé des recettes	Réalisé 2022	Répartition en %
013	Atténuation de charges (Remboursements sur charges et salaires)	35 833,96 €	1,50 %
042	Opérations d'ordre	6 332,05 €	0,26 %
70	Produits de services (concessions, cimetière, cantine, garderie, redevances occupation domaine public...)	177 222,28 €	7,40 %
73	Impôts et taxes (impôts locaux, reversement de fiscalité intercommunale...)	1 623 084,37 €	67,73 %
74	Dotations et participations (dotations de l'Etat, participation des communes extérieures aux frais de scolarité...)	420 044,85 €	17,53 %
75	Autres produits de gestion courante (loyers et location de salles ou de terrains ou de matériel...)	102 378,12 €	4,27 %
76	Produits financiers	2,40 €	0,00 %
77	Produits exceptionnels (subventions exceptionnelles, produits des cessions, remboursements de sinistres...)	31 313,96 €	1,31 %
<u>TOTAL DES RECETTES</u>		2 396 211,99 €	100 %

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des dépenses et des recettes quotidiennes et répétitives, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe ainsi :

- En dépenses : l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également le remboursement de la dette en capital.
- En recettes : coexistent des recettes dites patrimoniales (taxes d'aménagement, reversement de TVA par exemple), les emprunts souscrits par la collectivité et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat déficitaire de - 580 266,70 €, qui ajouté au résultat excédentaire antérieur de 55 273,61 €, porte le résultat de clôture déficitaire à - 524 993,09 €, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser de + 315 606,11 €, soit au total un résultat de clôture cumulé de - 209 386,98 €, se décomposant comme suit :

Chapitres	Libellé des dépenses	Réalisé 2022	Répartition en %
20-21-23	Dépenses d'équipement (acquisitions de matériels, construction ou rénovation de bâtiment, voirie, enfouissement de l'éclairage public...)	1 693 287,17 €	82,77 %
10	Dotations, fonds divers et réserves (Reversement de taxe locale d'équipement...)	0,00 €	0,00 %
16	Remboursement des emprunts (capital)	280 855,83 €	13,73 %
040-041	Opérations patrimoniales (amortissements, cessions...)	71 518,45 €	3,50 %
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>		2 045 661,45 €	100 %

Chapitres	Libellé des recettes	Réalisé 2022	Répartition en %
10	<i>Dotations, fonds divers et réserves (Reversement de TVA, Taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement transféré...)</i>	669 870,62 €	45,71 %
13	Subventions d'investissement	697 728,68 €	47,62 %
16	Emprunts et dettes assimilées <i>(versement de nouveaux emprunts, cautions...)</i>	0,00 €	0,00 %
040-041	Opérations d'ordre et patrimoniales <i>(amortissements, cessions...)</i>	97 795,45 €	6,67 %
	<u>TOTAL DES RECETTES</u>	1 465 394,75 €	100 %

Dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2022 se sont élevées à 1 974 143,10 € réparties principalement entre les dépenses d'équipement pour 1 693 287,17 € (travaux et acquisitions diverses) et le remboursement du capital de la dette pour 280 855,83 €.

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

- Fin de la construction du pôle tennis pour un montant de 565 176,91 € ;
- Travaux de rénovation de l'école maternelle pour un montant de 592 413,80 € ;
- Acquisition du bâtiment des nouveaux services techniques pour un montant de 300 000,00 € ;
- Enfouissement des réseaux d'éclairage public pour un montant de 28 028,95 € ;
- Réalisation d'une voie douce le long de l'Ambène pour un montant de 27 297,00 € ;
- Installation et sécurisation du réseau informatique de la mairie pour un montant de 20 330,32 €.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le bilan 2022 est correct mais serré, que le plan de financement est difficile à tenir compte-tenu de la hausse des prix, des salaires, des matériaux, des travaux...

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	2 170 032,10	G	2 396 211,99
	Section d'investissement	B	2 045 661,45	H	1 465 394,75

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	286 275,07
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	55 273,61

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 215 693,55	= G+H+I+J	4 203 155,42
---------------------------------------	------------------	---------------------	------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	342 549,89	L	658 156,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	342 549,89	= K+L	658 156,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 170 032,10	= G+I+K	2 682 487,06
	Section d'investissement	= B+D+F	2 388 211,34	= H+J+L	2 178 824,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 558 243,44	= G+H+I+J+K+L	4 861 311,42

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes civ				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	342 549,89	L	658 156,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				450 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		208 156,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
136	Opération d'équipement n° 136	317 832,16	
140	Opération d'équipement n° 140	5 244,00	
141	Opération d'équipement n° 141	19 473,73	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	756 609,48	709 944,67	22 724,68	0,00	23 940,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 057 391,64	1 050 941,57	0,00	0,00	6 450,07
014	Atténuations de produits	27 000,00	25 200,00	0,00	0,00	1 800,00
65	Autres charges de gestion courante	201 441,46	199 306,84	0,00	0,00	2 134,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 042 442,58	1 985 393,08	22 724,68	0,00	34 324,82
66	Charges financières	73 690,00	72 911,80	0,00	0,00	778,20
67	Charges exceptionnelles	56 393,49	56 393,49	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	112 290,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 284 816,07	2 114 698,37	22 724,68	0,00	147 393,02
023	Virement à la section d'investissement (2)	300 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	22 977,00	32 609,05			-9 632,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		322 977,00	32 609,05			290 367,95
TOTAL		2 607 793,07	2 147 307,42	22 724,68	0,00	437 760,97
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	26 800,00	35 833,96	0,00	0,00	-9 033,96
70	Produits services, domaine et ventes div	168 100,00	177 222,28	0,00	0,00	-9 122,28
73	Impôts et taxes	1 605 755,68	1 623 084,37	0,00	0,00	-17 328,69
74	Dotations et participations	402 210,00	420 044,85	0,00	0,00	-17 834,85
75	Autres produits de gestion courante	98 345,00	102 378,12	0,00	0,00	-4 033,12
Total des recettes de gestion courante		2 301 210,68	2 358 563,58	0,00	0,00	-57 352,90
76	Produits financiers	3,00	2,40	0,00	0,00	0,60
77	Produits exceptionnels	20 304,32	31 313,96	0,00	0,00	-11 009,64
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 321 518,00	2 389 879,94	0,00	0,00	-68 361,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	6 332,05			-6 332,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	6 332,05			-6 332,05
TOTAL		2 321 518,00	2 396 211,99	0,00	0,00	-74 693,99
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 286 275,07				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	56 000,00	28 028,95	0,00	27 971,05
21	Immobilisations corporelles	498 771,93	441 778,63	0,00	56 993,30
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 720 130,00	1 223 479,59	342 549,89	154 100,52
	Total des dépenses d'équipement	2 274 901,93	1 693 287,17	342 549,89	239 064,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	281 856,00	280 855,83	0,00	1 000,17
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	281 856,00	280 855,83	0,00	1 000,17
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 556 757,93	1 974 143,00	342 549,89	240 065,04
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	6 332,05		-6 332,05
041	Opérations patrimoniales (1)	65 186,40	65 186,40		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	65 186,40	71 518,45		-6 332,05
	TOTAL	2 621 944,33	2 045 661,45	342 549,89	233 732,99
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 001 465,32	684 225,80	208 156,00	109 083,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 001 465,32	684 225,80	208 156,00	109 083,52
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	416 342,00	369 870,62	0,00	46 471,38
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	13 502,88	0,00	-13 502,88
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	461 700,00		450 000,00	
	Total des recettes financières	1 179 042,00	683 373,50	450 000,00	45 668,50
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 180 507,32	1 367 599,30	658 156,00	154 752,02
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	300 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	20 977,00	32 606,05		-11 632,05
041	Opérations patrimoniales (1)	65 186,40	65 186,40		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	386 163,40	97 792,45		289 367,95
	TOTAL	2 566 670,72	1 465 391,75	658 156,00	443 119,97

Objet : Affectation du résultat 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fabrice MAGNET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 512 454.96 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 + 2 *pouvoirs*

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES : Contre 0 Pour 19

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		226 179.89 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		286 275.07 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		512 454.96 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-524 993.09 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		315 606.11 €
Besoin de financement F	=D+E	-209 386.98 €
AFFECTATION = C	=G+H	512 454.96 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		309 386.98 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		203 067.98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Objet : Approbation COMPTE DE GESTION 2022 (Budget PRINCIPAL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au vote du taux des taxes locales pour l'année 2023.

Il rappelle les taux appliqués en 2022 :

• Foncier bâti	=	40,50 %
• Foncier non bâti	=	91,86 %
• Taxe habitation	=	10,21 %

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire comme suit :

• Foncier bâti	=	40,50 %
• Foncier non bâti	=	91,86 %
• Taxe habitation sur résidences secondaires	=	10,21 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer, pour 2023, les taux d'imposition comme suit :

• Foncier bâti	=	40,50 %
• Foncier non bâti	=	91,86 %
• Taxe habitation sur résidences secondaires	=	10,21 %

CHARGE M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Objet : Vote du budget communal 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
- Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'adopter le budget communal 2023 de la Commune de ENNEZAT, arrêté :**
- **en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2 587 602,98 Euros et**
- **en dépenses et recettes d'investissement à 3 247 722,15 Euros.**

Le budget 2023 est très serré compte-tenu des hausses liées à l'inflation (énergies...).

Objet : Budget Commune : Ligne de trésorerie

Mr le Maire explique qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie est une opération qui ne nécessite pas de prévision budgétaire et qui permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite. Dans cette optique, la commune a consulté un établissement bancaire afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € sur un an maximum.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 800 000,00 €
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : €STR + 0,50 % (2,389 + 0,50 soit 2,989 au 21 Mars 2023)
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Commission d'engagement : 0,08 % du montant.

Les tirages seront effectués selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques de l'offre de financement et des conditions générales et après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention :

Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, si nécessaire, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant maximum de 800 000,00 € aux conditions indiquées ci-dessus.

Autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Monsieur PEYRALBE n'a pas pris part au vote.

Objet : Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le résultat de l'analyse des différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023, présentés par les associations et examinés par le bureau municipal réuni le 22/03/2023.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que ces dossiers ont été examinés conformément aux critères élaborés conjointement par les élus, les membres de la commission et ceux du groupe de travail sur l'attribution des subventions.

Au regard de cette analyse, Mr le Maire propose donc d'attribuer et de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

NOMS DES BENEFICIAIRES	Dotation 2023	Subvention exceptionnelle
AMICALE DU PERSONNEL	3 768.00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	723.00 €	500.00 €
AMIS DE LA MUSIQUE	425.00 €	
ASSOCIATION LE 8.8 (MUR DU SON)	0.00 €	750.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	1 272.00 €	
ASSOCIATION RIBAMBELLE	85.00 €	
BADMINTON CLUB	680.00 €	
BALINZAT	0.00 €	100.00 €
LIMAGNE BASKET	692.00 €	
CHECK ET MAT EN LIMAGNE	320.00 €	
CLUB AMITIE	692.00 €	
COMITE DES FETES ENNEZAT	510.00 €	
ENNEZAT MEMOIRE ET PATRIMOINE	315.00 €	
GYM DETENTE MAINTIEN EN FORME	227.00 €	
JUDO CLUB	1 386.00 €	
LE JARDIN DE LA MOTTE	692.00 €	
LEAP	298.00 €	500.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	298.00 €	
ORCHESTRE HARMONIE D'ENNEZAT	1 224.00 €	300.00 €
PETANQUE	299.00 €	
PIANO A RIOM	0.00 €	1 500.00 €
RUGBY CLUB	598.00 €	500.00 €
TENNIS	0.00 €	500.00 €
TENNIS DE TABLE ENNEZAT	320.00 €	
TRETEAUX DU CABOT TEINT	124.00 €	
UNION ANCIENS COMBATTANTS	170.00 €	
UNION SPORTIVE ENNEZAT	964.00 €	
TOTAL	16 082.00 €	4 650.00 €
	20 732.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser les subventions aux associations comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la commune d'Ennezat au compte 6574,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Objet : Vente parcelles communales AA 376 – AA 377 et AA 357 avec hangar
(annule et remplace la délibération 2022/063)

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur ACOSTA Damien et Madame PREUX Elodie concernant l'achat des parcelles communales cadastrées **AA 376 – AA 377 et AA 357 avec hangar pour partie** situées route de Riom.

Il indique que ces terrains sont d'une superficie totale de 3 920 m² et que leurs prix de vente sont estimés à 300 000,00 € (trois cent mille euros).

Il signale que le service d'Evaluation Domaniale a été consulté le 11/03/2022 et dans sa réponse en date du 30/03/2022, évalue à 275 000 Euros, avec une marge d'appréciation de 10 %.

M. le Maire propose de vendre ces parcelles communales au prix total de 300 000,00 € (trois cent mille euros).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur ACOSTA Damien et Madame PREUX Elodie les parcelles communales cadastrées **AA 376 – AA 377 et AA 357 avec hangar** pour partie d'une superficie totale de 3 920 m² au prix total de 300 000,00 €, **avec faculté de substitution.**

Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Objet : Vente parcelle communale AA 341
(annule et remplace la délibération 2022/064)

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la SCI MEDCA, représentée par Monsieur ACOSTA Damien et Madame PREUX Elodie, concernant l'achat de la parcelle communale cadastrée **AA 341** pour partie située route de Riom.

Il indique que le terrain est d'une superficie de 1 715 m² et que son prix de vente est estimé à 150 000,00 € (cent cinquante mille euros), et que suite au déménagement des services techniques de la commune en février 2023 sur le reste de l'ensemble immobilier industriel, une grande partie du terrain ne présente aucun intérêt de conservation pour la commune et les besoins des services techniques.

M. le Maire propose de vendre cette parcelle communale au prix total de 150 000,00 € (cent cinquante mille euros).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à la SCI MEDCA, représentée par Monsieur ACOSTA Damien et Madame PREUX Elodie, la parcelle communale cadastrée **AA 341** pour partie d'une superficie de 1 715 m² au prix total de 150 000,00 €, **avec faculté de substitution.**

Dit que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Rapport des Commissions et Syndicats

Commissions

Commission Maisons Fleuries

La commission a récompensé 23 foyers dont 4 coups de cœur pour l'année 2022.

Il a été acheté 23 Calistemon (Rince bouteilles) (13,90 €) et 8 Lavandes papillon (10,18 €) pour les coups de cœur (budget : 401,14 € TTC).

La distribution s'est effectuée le 1^{er} Avril 2023 dans l'après-midi.

A la suite d'un échange, et au vu des conditions climatiques et du manque certain d'eau, la commission a décidé pour cette année 2023 de ne pas effectuer de passages. Une réflexion est en cours pour essayer de trouver une nouvelle approche avec des maisons qui sont bien entretenues et pas forcément très fleuries, mais qui contribuent quand même à l'embellissement de la commune.



Citronnier offert l'année dernière à Mr et Mme Javion :



En raison des conditions climatiques, budgétaires et de restrictions d'eau à venir, la commune a décidé de fleurir uniquement La Poste et la Mairie cette année.

Questions diverses

Ecole maternelle

L'inauguration de l'école maternelle aura lieu samedi 24 Juin à 11h, une visite sera possible à partir de 10h.

• Travaux

- la partie « scolaire » est terminée depuis le 31 Mars. Les institutrices ont retrouvé leurs classes et les enfants le dortoir
- la rénovation de la cuisine débutera pendant les vacances de Pâques (durée : 6 semaines). De ce fait, à partir du retour des vacances le 24 Avril prochain, les repas seront pris dans la salle d'activités
- Reprise de la façade et plantations à partir du 7 Avril
- fin de la 2^e semaine des vacances de Pâques : goudron grenaillé à l'identique de la Place Etienne Clémentel
- le préau est terminé et très apprécié
- fin des travaux prévue fin Mai début Juin.

Elections sénatoriales Septembre 2023

La commune doit nommer 7 électeurs pour notre conseil.

L'élection aura lieu le vendredi 9 Juin 2023 (date imposée par l'Etat à toutes les communes). Une réunion exceptionnelle du conseil aura donc lieu ce jour-là.

Visite du centre de recherche Limagrain à Chappes

L'ensemble du conseil est invité à une visite du site Limagrain de Chappes le Lundi 24 Avril 2023 à 18h30 sur place. Le conseil municipal de Chappes sera également présent à la visite. Monsieur le Maire demande qu'un retour lui soit adressé quant à la présence ou non des membres du Conseil à cette visite (durée de la visite : 1h30 – 2h).

Tour de France 2023

Le Tour de France passera à Ennezat le 12 Juillet 2023 à 13h39.

Nous avons proposé une réunion le samedi 29 Avril 2023 à 10h à la salle des fêtes, pour réfléchir à ce que nous pouvons faire en animation. La population et les associations ont été invitées.

ITINÉRAIRE HORAIRE

11ème étape : CLERMONT-FERRAND > MOULINS

Mercredi 12 juillet 2023

Distance : 180 km

Caravane publicitaire

Parking : parking Salins-Gambetta & parking Gare routière & pourtours côté avenue Max Dormoy & rue Rouget

Evacuation du parking : de 10h55 à 11h25

Passage sur la ligne de départ : de 11h05 à 11h35

Course

Rassemblement de départ : Place de Jaude

Signature : de 11h55 à 12h55

Appel : 13h00

Départ fictif : 13h05, boulevard Desaix

Départ réel : 13h25, sur la D210, soit à 10,3 km du lieu de rassemblement.

KILOMETRES					HORAIRES			
à parcourir	parcours	ITINERAIRE			Caravane publicitaire	46 km/h	44 km/h	42 km/h
FRANCE								
PUY-DE-DÔME (63)								
		VC	CLERMONT-FERRAND (VC-D210)	Départ fictif	11:05	13:05	13:05	13:05
179.8	0	D210	CLERMONT-FERRAND	Départ réel 	11:25	13:25	13:25	13:25
179.5	0.3		GERZAT		11:25	13:25	13:25	13:25
175.7	4.1		SAINT-BEAUZIRE (près)		11:31	13:30	13:31	13:31
171.5	8.3		CHAPPES (près)		11:37	13:36	13:36	13:37
169.5	10.3		ENNEZAT (D210-VC-D210)		11:40	13:38	13:39	13:40
165.7	14.1		Champeyroux (SAINT-IGNAT) (D210-D84)		11:45	13:43	13:44	13:45
163.6	16.2	D84	MARTRES-SUR-MORGE (D84-VC-D17-VC-D51)		11:48	13:46	13:47	13:48
160.3	19.5	D51	Carrefour D51-D211		11:53	13:50	13:52	13:53
160.1	19.7	D211	SARDON (D211-D51)		11:53	13:51	13:52	13:53
156.9	22.9	D51	Chazelles (AUBIAT)		11:58	13:55	13:56	13:58
153.2	26.6		AIGUEPERSE (D51-D12 B-D2019-D12)		12:03	14:00	14:01	14:03
151.4	28.4	D12	Tressat		12:06	14:02	14:04	14:06
150.5	29.3		CHAPTUZAT		12:07	14:03	14:05	14:07
148.7	31.1		Chaptuzat-Haut		12:09	14:05	14:07	14:09
148	31.8		Côte de Chaptuzat-Haut	4	12:10	14:06	14:08	14:10
146	33.8		SAINT-AGOULIN		12:13	14:09	14:11	14:13
143.8	36		Carrefour D12-D207		12:16	14:12	14:14	14:16
141.5	38.3	D207	Les Boulards (CHAMPS)		12:20	14:15	14:17	14:20
136.5	43.3		La Font Jaudas (SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE)		12:27	14:21	14:24	14:27
136	43.8		Chantemerle (SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE)		12:27	14:22	14:25	14:27
135.1	44.7		Beaudéduit (SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE)		12:29	14:23	14:26	14:29
ALLIER (03)								
134.4	45.4		ÉBREUIL (D207-D998)		12:30	14:24	14:27	14:30
130.3	49.5	D998	Côte du Mercuroi	4	12:36	14:29	14:32	14:36
130	49.8		Le Mercuroi (ÉBREUIL)		12:36	14:30	14:33	14:36
127.9	51.9		Les Bois Francs (SUSSAT)		12:39	14:33	14:36	14:39
127	52.8		Chalouze		12:40	14:34	14:37	14:40
125.4	54.4		Faubourg de Ranciat		12:43	14:36	14:39	14:43
124.9	54.9		LALIZOLLE		12:43	14:37	14:40	14:43
121.4	58.4		Les Queyfoux (NADES)		12:48	14:41	14:45	14:48

Commerces

- L'ouverture de la boucherie est reportée au mois de Juin 2023
- L'ancien cabinet dentaire situé 16 Rue de la République va accueillir un commerce d'électroménager (réparation, vente et installation).

Divers

- La maison médicale a été cambriolée la nuit de samedi 1 au dimanche 02 Avril. Gros dégâts sur les portes extérieures, ainsi que les portes intérieures. Les devis de réparation sont en cours.
- Une réunion a eu lieu avec la Préfecture la semaine dernière sur la gestion de l'eau dans le Département. La capacité de stockage de l'eau est plutôt basse, le secteur le plus touché est le territoire RLV. Cette réunion avait pour but d'analyser toutes les éventualités en cas de baisse significative des niveaux d'eau.
- Le transformateur Route de Maringues a été repeint car la peinture était détériorée depuis quelques temps.
- Ancien bâtiment de l'EHPAD : un appel à projet a été lancé avec 4 bailleurs sociaux concernant l'ancien bâtiment de l'EHPAD. 2 d'entre eux sont très intéressés pour la mise en place de leur projet.
- Le bloc abritant les câbles Ethernet, fibres optique, téléphone... à l'intersection de la Route de Clermont et de la Rue du Soleil Levant a été détruit (câbles coupés). La remise en état avait lieu ce jour.

La séance est levée à 22h05.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 25 Mai 2023.

<u>SIGNATAIRES</u>	
Le Président de séance Fabrice MAGNET	Le secrétaire de séance Fabrice SOULIER
	